

Monsieur Philippe DUNOYER,
porte-parole du gouvernement, est chargé d'animer et de
contrôler le secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du
développement numérique et de la communication audiovisuelle. Il est
également chargé du suivi des questions monétaires et de crédit et des
relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.
Tél. : 24 65.30
Courriel : lydia.wateou@gouv.nc
Réf : CS16-7160-0000

Nouméa, le 19.12.2016

Monsieur le directeur général,

J'ai pris connaissance de votre décision de procéder à plusieurs augmentations de tarifs bancaires au titre de l'année 2017, et cela en totale contradiction avec la démarche initiée par la Nouvelle-Calédonie en lien avec l'Etat, via Monsieur le Haut-commissaire de la République, afin de négocier avec l'ensemble des établissements bancaires une baisse des principaux tarifs de la place.

Le rapport de juin 2014, de M. Emmanuel CONSTANS, Président du Comité Consultatif du secteur financier, mettait en exergue qu'en Nouvelle-Calédonie, la moyenne des écarts de tarifs avec la métropole était la plus élevée de l'ensemble de l'outre-mer. En même temps, on peut remarquer que la Nouvelle-Calédonie a le taux le plus faible de créances douteuses, signe que les calédoniens sont de « bons payeurs », à savoir 3% de créances douteuses au bilan des banques calédoniennes contre 9% pour l'outre-mer. Parallèlement, les marges des banques calédoniennes sont 2 fois supérieures à la moyenne nationale.

Cette récente décision d'augmentation est d'autant plus incompréhensible qu'elle n'a été précédée d'aucune discussion préalable au sein du conseil d'administration de la banque, contrairement à la situation de 2015, lorsque le conseil d'administration avait été amené à rejeter une augmentation de tarif.

Je vous informe que j'ai saisi ce jour le Président du conseil d'administration pour qu'il organise une réunion du conseil dont l'ordre du jour sera dédié à cette question afin que le conseil puisse en délibérer expressément et, je l'espère, annuler toute augmentation de tarif.

Dans un contexte économique qui voit, ces 3 dernières années, les résultats nets des établissements bancaires régulièrement augmenter, le dernier constituant le meilleur résultat de la décennie, vous conviendrez avec moi, qu'aucune urgence ne justifie de modifier à la hausse vos tarifs et ce, quel que soit le positionnement de la BCI au regard des autres établissements de la place.

La détention de son capital à plus de 50% par la Nouvelle-Calédonie, confère à la BCI, une responsabilité particulière dans la maîtrise de ses tarifs et la recherche d'une baisse effective des prix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

Philippe DUNOYER



Membre du gouvernement

✉ **Direction générale de la BCI**
M. Thierry CHARRAS-GILLOT
Copie: - Monsieur le président du conseil d'administration